

# LA LECHERE

## Élaboration du Plan Local d'Urbanisme

Réunion publique n°2

Présentation du diagnostic et du **Projet d'Aménagement et de Développement Durables**



29 Septembre 2023

1

**SOUVENEZ VOUS DE LA  
PREMIERE REUNION PUBLIQUE**



# 1

## LE PLAN LOCAL D'URBANISME *De quoi est-il composé ?*



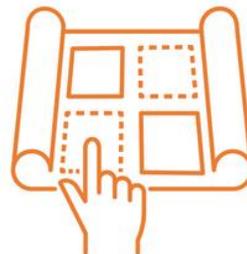
Quelles dynamiques ?  
Quels constats ?  
Quels enjeux ?

Le **RAPPORT DE PRESENTATION** expose le diagnostic territorial et l'état initial de l'environnement. Il dresse un état des lieux du fonctionnement du territoire à un instant « T ». Il apporte une information générale sur l'ensemble des thématiques nécessaires à la bonne compréhension du territoire



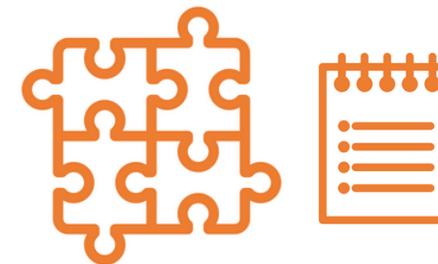
Comment y répondre ?  
Quelles priorités ?

Le **PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)** définit les orientations d'urbanisme et d'aménagement à long terme : il expose ainsi le projet politique de la commune



Comment y répondre ?  
Quelles priorités ?

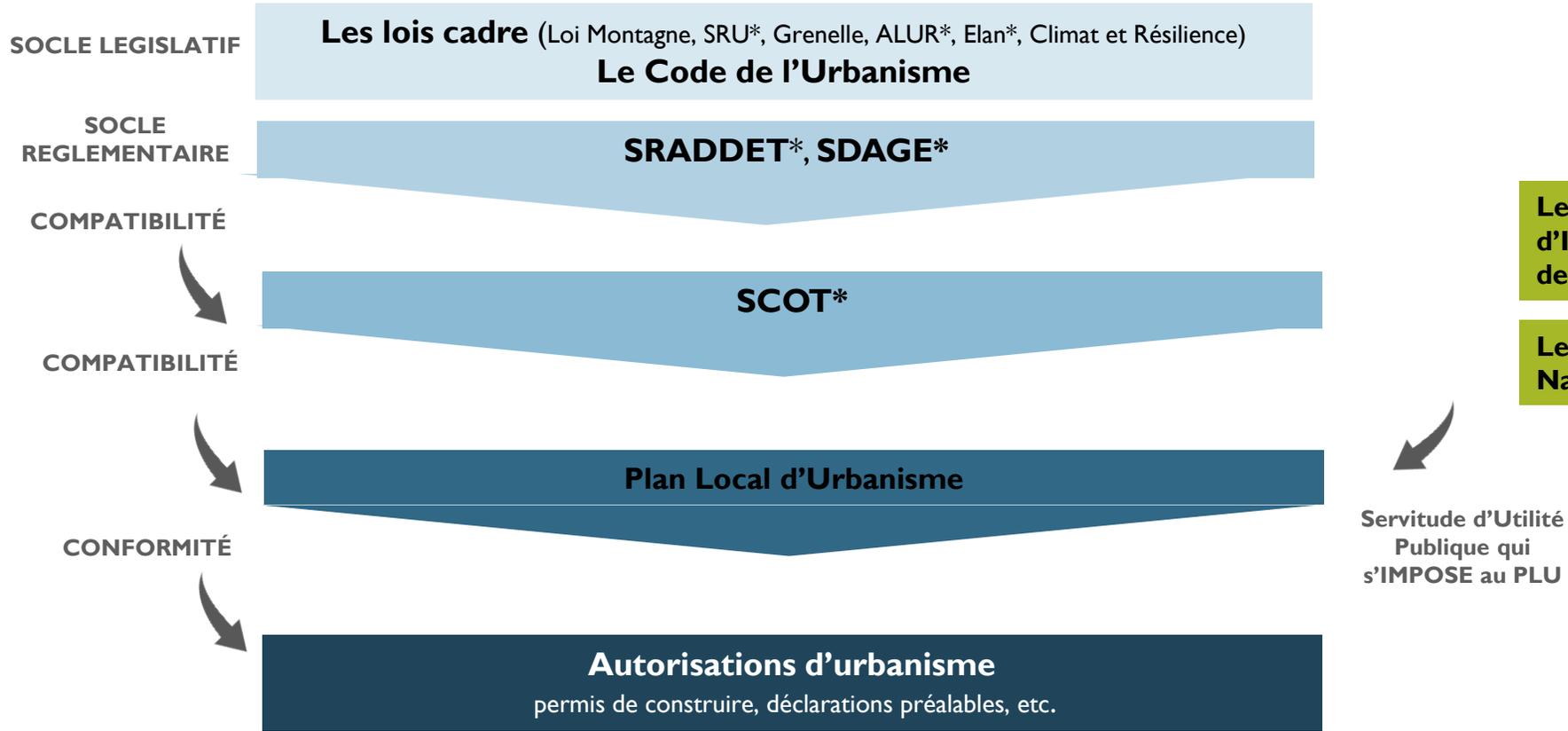
Les **ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP)** définissent les conditions d'aménagement des secteurs d'aménagement futurs bien identifiés : accès, cheminements doux, la forme urbaine, la densité, insertion paysagère, ...



Le **REGLEMENT GRAPHIQUE** aussi appelé plan de zonage, divise le territoire en zone, alors que le **REGLEMENT ECRIT** fixe les règles générales d'utilisation du sol qui sont opposables aux autorisations d'urbanisme

1

# CONSTRUIRE LE PLAN LOCAL D'URBANISME



\***SRU** = Solidarité et Renouvellement Urbain  
 \***ALUR** = Accès au Logement et Urbanisme Rénové  
 \***ELAN** = Evolution du logement, de l'aménagement et du numérique  
 \***SRADDET** = Schéma Régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

\* **SDAGE** = Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux  
 \* **SCOT** = Schéma de Cohérence Territorial  
 \* **PCAET** = Plan Climat-Air Energie Territorial  
 \* **PLH** : Programme Local de l'Habitat

Des évolutions sociétales qui ont des conséquences multiples sur l'environnement au sens large et qui ont conduit à un renforcement du contexte législatif et réglementaire en matière de réduction de la consommation d'espace et de lutte contre l'étalement urbain.



## La loi SRU

Assurer l'équilibre entre « un développement urbain maîtrisé » et la « préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers »



## Les lois Grenelle

Favoriser un urbanisme économe en ressource foncières et énergétiques



## La loi ALUR

Lutter contre l'étalement urbain et l'artificialisation des sols



## La loi Climat et Résilience

Atteindre l'objectif national d'absence de toute artificialisation nette des sols en 2050



## ZOOM sur la loi Climat et Résilience

La Loi Climat et Résilience du 22 août 2021 fixe l'objectif d'atteindre en 2050 l'absence de toute artificialisation nette des sols, dit « **Zéro Artificialisation Nette** » (ZAN) :

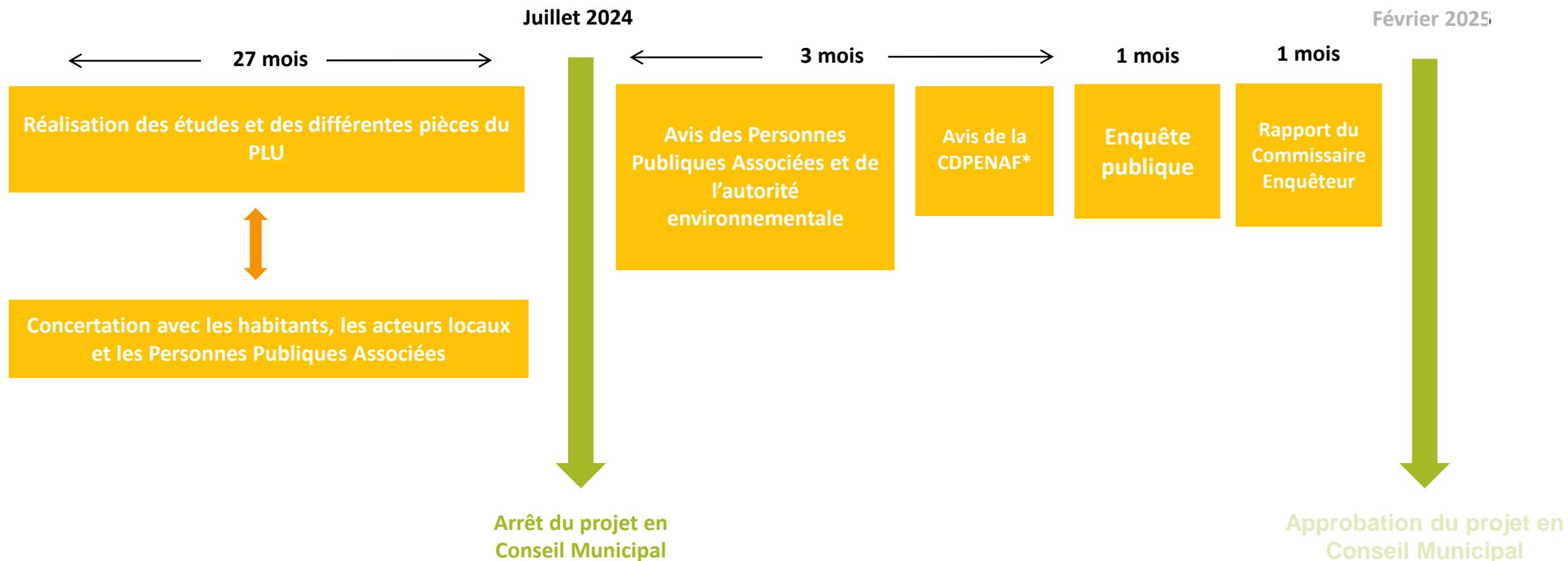
- Pour la période transitoire entre 2021-2031, il est demandé une réduction de -50% de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers par rapport à 2011-2021.
- Cet objectif national qui pourra être décliné de manière territorialisée (dans les SRADDET avant août 2023 et dans les SCOT avant août 2026).

- ➔ Le projet de développement du PLU doit être justifié en fonction de besoins et non plus seulement de souhaits.
- ➔ Il ne peut être prévu d'ouverture à l'urbanisation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers que s'il est justifié, au moyen d'une étude de densification des zones déjà urbanisées, que la capacité de construire est déjà mobilisée dans les espaces urbanisés.

# 1 LE DÉROULÉ DE LA PROCÉDURE

## PHASE D'ETUDE ET DE CONCERTATION

## PHASE DE CONSULTATION



2

**PRESENTATION DES GRANDS  
CONSTATS ISSUS DU DIAGNOSTIC ET  
DES OBJECTIFS DU PROJET  
D'AMÉNAGEMENT ET DE  
DÉVELOPPEMENT DURABLES**



## 2

# LES CONSTATS ISSUS DU DIAGNOSTIC ET LA STRATÉGIE DU PADD



Quelles dynamiques ?  
Quels constats ?  
Quels enjeux ?

Le **RAPPORT DE PRESENTATION** expose le diagnostic territorial et l'état initial de l'environnement. Il dresse un état des lieux du fonctionnement du territoire à un instant « T ». Il apporte une information générale sur l'ensemble des thématiques nécessaires à la bonne compréhension du territoire



Comment y répondre ?  
Quelles priorités ?

Le **PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)** définit les orientations d'urbanisme et d'aménagement à long terme : il expose ainsi le projet politique de la commune



Un projet qui se structure autour de deux grands axes

**PERMETTRE L'ATTRACTIVITÉ DES 8 ANCIENNES COMMUNES DU TERRITOIRE**

**PRÉSERVER LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE DU TERRITOIRE**



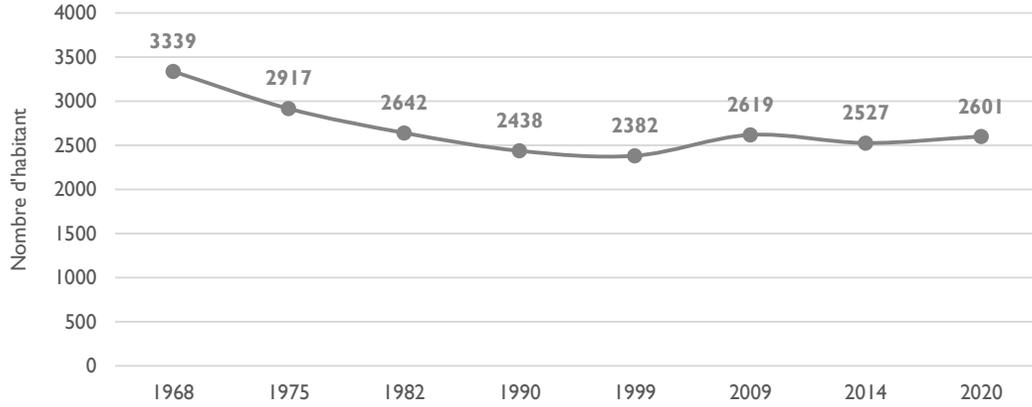
## **AXE 1**

**PERMETTRE L'ATTRACTIVITÉ  
DES 8 ANCIENNES  
COMMUNES DU TERRITOIRE**

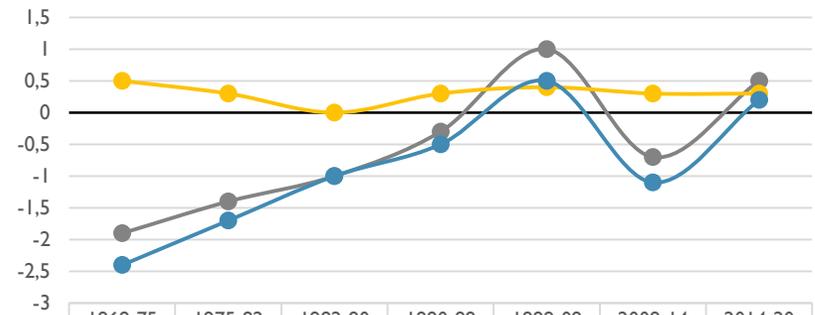
Une dynamique démographique fragile

- ↪ Une croissance démographique qui semble se stabiliser autour de 0,5%/an entre 2014-2020, après avoir connu une longue décroissance entre 1968 et 1999 puis un regain démographique (autour de 1%/an) entre 1999 et 2009.
- ↪ Avec 2601 habitants en 2020, la commune a retrouvé la population qu'elle avait en 1982.
- ↪ Une croissance démographique dépendante du solde migratoire et un solde naturel qui a toujours été positif.

Evolution de la population de La Léchère entre 1968 et 2019  
Source : INSEE 2023 // Recensement 2020



Indicateurs démographiques  
Source : INSEE 2023 // Recensement 2020



Indicateur	1968-75	1975-82	1982-90	1990-99	1999-09	2009-14	2014-20
Variation annuelle moyenne de la population en %	-1,9	-1,4	-1	-0,3	1	-0,7	0,5
Variation due au solde naturel en %	0,5	0,3	0	0,3	0,4	0,3	0,3
Variation due au solde migratoire en %	-2,4	-1,7	-1	-0,5	0,5	-1,1	0,2

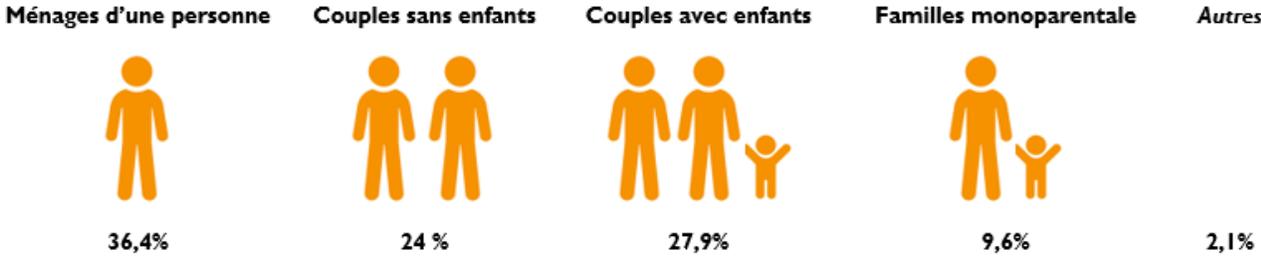
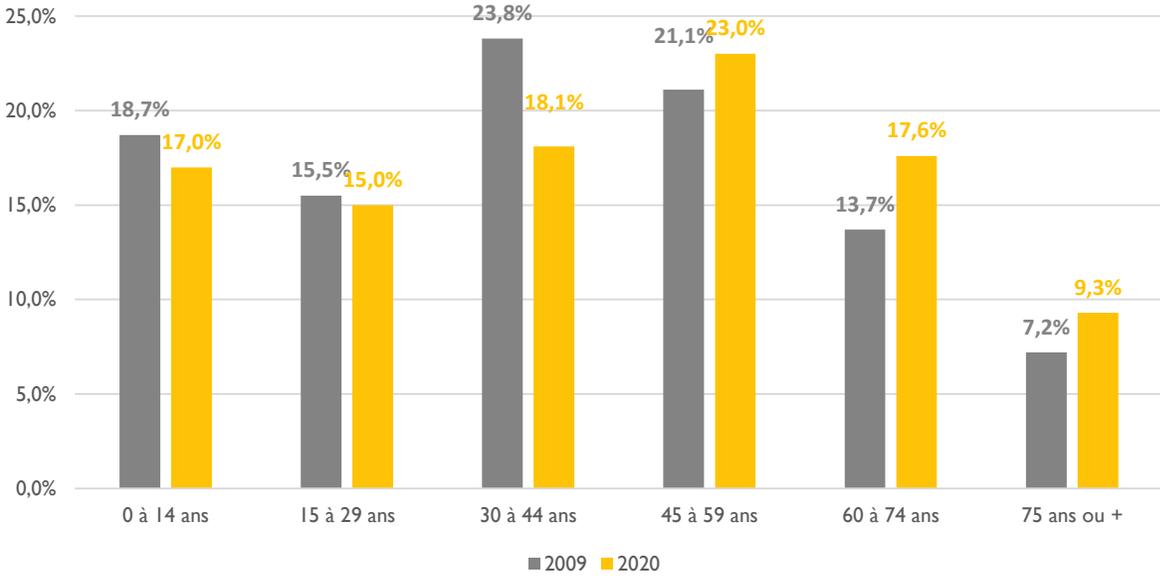
**Un vieillissement de la population qui semble s'être enclenché**

- ↳ Un indice de vieillissement qui s'élève à 1,2 : on retrouve ainsi sur le territoire 119 personnes de + de 65 ans pour 100 jeunes de - 20 ans
- ↳ Les classes d'âges des 30-44 ans et 45-59 ans sont les plus représentées suivies de la classe d'âge des 60 ans et +, dont la proportion n'a cessé d'augmenter au cours des 10 dernières années. A l'inverse les populations de 15-29 ans sont les moins représentées

**Mais une population qui reste familiale**

- ↳ Une tranche d'âge 0-14 ans qui ne doit pas être négligée (17% de la population)
- ↳ Des couples avec enfants qui représentent 28% des ménages de la commune

Evolution de la population par tranche d'âge (%) entre 2009 et 2020  
 Source : INSEE 2023 // Recensement 2020

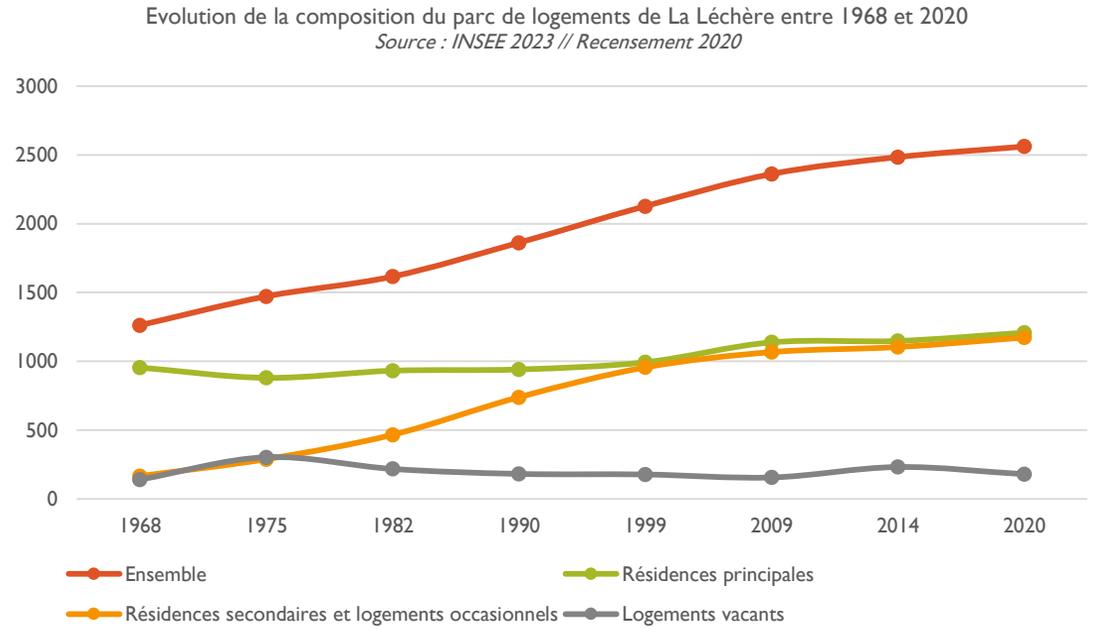


Un parc de logements qui croît au profit des résidences secondaires

- ↪ La commune de la Léchère compte 2 561 logements dont 1 208 résidences principales, 1173 résidences secondaires et 180 logements vacants
- ↪ Entre 1990 et 2020, le parc de résidences secondaires a augmenté de 59% alors que le parc de résidences principales n'a augmenté que de 28%.

Zoom sur les dynamiques résidentielles entre Janvier 2011 et Décembre 2022

122 logements ont été créés sur la commune dont 49 logements neufs, et 73 logements par réemploi du bâti existant (réhabilitations, changements de destination, ...)



Un parc de logements diversifié

- ↳ Caractéristique d'un territoire à la fois touristique et résidentiel, la commune compte 57% de maisons et 43% d'appartements ...
- ↳ Mais un parc composé essentiellement de grands logements de type 4 pièces et +

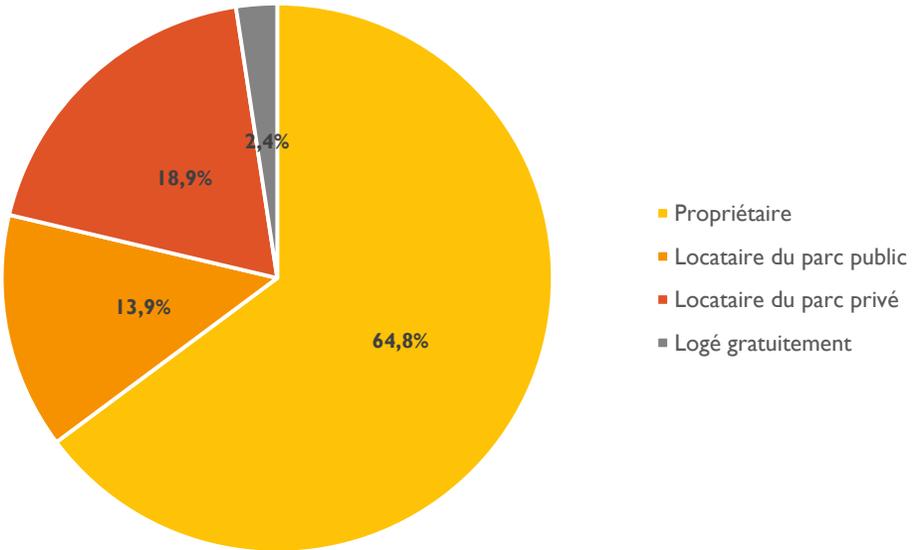
Des propriétaires occupants largement représentés mais un taux de locataire à souligner

- ↳ 64% des habitants de la commune sont propriétaires et 32,8% en sont locataires : un constat à mettre en lien avec le passé industriel et ouvrier de la commune



Résidences principales selon le statut d'occupation

Source : INSEE 2023 // Recensement 2020



**Orientation 1. Assurer un développement démographique équilibré qui répond aux besoins de tous**

**Objectif 1. Assurer une croissance démographique modérée**

↳ La commune souhaite poursuivre son développement en affichant un objectif de croissance démographique autour de 0,5%/an qui se traduit par l'accueil d'une centaine de logements pour les dix prochaines années.

**Objectif 2. Répondre aux besoins de la population en matière de logements**

↳ Proposer une offre de logements diversifiée qui favorise l'accueil de nouveaux habitants permanents et notamment de jeunes ménages et de familles

↳ Proposer une offre de logements qui répond à la demande et aux aspirations de la population qui souhaitent venir s'installer sur le territoire

- Développer une offre mixte dans le fond de vallée, proche des bassins de vie et d'activités
- Développer une offre moins dense et davantage tournée vers la maison individuelle dans les villages de montagne

↳ Renforcer l'offre d'hébergement à destination des travailleurs saisonniers

**Orientation 1. Assurer un développement démographique équilibré qui répond aux besoins de tous**

**Objectif 3. Développer un projet qui tient compte de l'organisation historique du territoire et de ses spécificités**

Chaque village doit rester attractif : le projet communal doit donc permettre à chaque entité historique d'accueillir une partie du développement démographique de demain en fonction de ses caractéristiques et spécificités, tout en modérant la consommation d'espace.

- ↳ Renforcer l'enveloppe urbaine de chaque village en mobilisant, en priorité les surfaces vierges de toutes constructions
- ↳ Encourager la réhabilitation des logements vacants et des secteurs de renouvellement urbain pour répondre aux besoins en logements du territoire
- ↳ Cibler des secteurs stratégiques de développement en continuité des villages afin de répondre aux objectifs de développement de la commune

Des équipements et commerces qui se concentrent dans le fond de la vallée et sur les stations touristiques, et qui restent présents ponctuellement dans les villages de montagne

- ↳ Les villages de fond de vallée et la station de Doucy, qui concentrent l'offre d'équipements et commerciale, complétée par la proximité directe de Grand Aigueblanche et du pôle de Moutiers.
- ↳ Le maintien des mairies annexes et d'école dans les secteurs de montagne qui permet de garantir une offre d'équipements de proximité dans des secteurs éloignés.



*Un stationnement qui semble satisfaisant et suffisant dans le fond de vallée et sur Doucy Station ... mais qui reste problématique dans les villages de montagne*



*Doucy Station : un tissu commercial à l'échelle de la station qui permet de répondre aux besoins des touristes, mais un tissu qui reste de petite taille et qui ne permet pas toujours d'atteindre le seuil critique garantissant leur pérennité.*

### Une commune bien desservie mais un territoire qui reste dépendant de la voiture individuelle

- ↪ Une commune desservie par la N90 qui traverse le territoire dans le fond de vallée et à partir duquel se développe tout un réseau d'axes secondaires qui permet de relier les villages à la vallée.
- ↪ Des mobilités alternatives à la voiture individuelle qui restent faible : une offre en TC quasi inexistante et largement saisonnière, des itinéraires cyclables non liés à la pratique sportive très peu développés dans le fond de vallée, une gare SNCF peu utilisée

### Une question du stationnement qui reste prégnante sur les secteurs de montagne

- ↪ Une offre tout juste satisfaisante dans les villages de montagne qui doivent faire face à de nombreuses contraintes et problématiques cumulatives : densité du bâti, besoins touristiques, augmentation des rénovations et du nombre de véhicules par habitants, topographie et risques, ...



Un territoire relié à la N90, dont l'aménagement a un fort impact visuel



Un réseau d'axes secondaires qui irrigue les villages de la vallée et de montagne



Un stationnement qui semble satisfaisant et suffisant dans le fond de vallée et sur Doucy Station ... mais qui reste problématique dans les villages de montagne

## Orientation 2. Organiser la vie locale

### Objectif 1. Maintenir la vie dans les villages de montagne

- ↳ **Maintenir les équipements et services en place et notamment les écoles et les services annexes de la Mairie**
- ↳ **Traiter la problématique du stationnement à destination des résidents mais également des touristes journaliers**
  - **Accompagner les opérations de réhabilitation et de rénovation avec l'aménagement d'espace de stationnement**
  - **Mettre en œuvre une politique de stationnement adaptée en entrée des villages pour répondre à l'accroissement des besoins en stationnement en période touristique (aménagement d'aire provisoire)**

### Objectif 2. Revitaliser la vallée

- ↳ **Renforcer la qualité des espaces publics**
  - **Impulser une démarche globale de revitalisation et de modernisation de la station thermale en revalorisant le cadre urbain**
  - **Requalifier la RD qui traverse Feissons-sur-Isère**
- ↳ **Repenser les mobilités**
  - **Développer et sécuriser les cheminements piétons au sein des villages**
  - **Profiter du projet de voie verte pour repenser la mobilité et développer la pratique du vélo dans les déplacements du quotidien.**

## Un territoire attractif pour les actifs

- ↳ La Léchère compte 78,6% d'actifs et présente davantage d'actifs que d'emploi faisant de la commune un pôle d'emploi majeur à l'échelle de la vallée ...
- ↳ ... mais seulement 28,3% des emplois de la commune sont occupés par les actifs résidents de la Léchère : environ 970 actifs quittent chaque jour le territoire pour travailler et 650 actifs arrivent.
- ↳ Plus d'un tiers des emplois sont pourvus dans l'industrie et un autre tiers dans le secteur du « commerce, des transports et des services divers ».

## Des espaces d'accueil saturés

- ↳ Des demandes d'implantation de la part des entreprises qui sont fortes mais une commune qui ne dispose de disponibilités foncières pour répondre à ces différentes demandes.



*Des zones d'activités concentrées dans la vallée, qui représentent un véritable atout économique, mais qui sont également à l'origine d'une image dégradée du territoire.*

## Une activité touristique développée autour de la marque « Valmorel »

- ↳ La Léchère dispose de quatre sites de la marque Valmorel : La Léchère les Bains pour « le côté bien-être », Doucy pour le « côté nature », Cellier pour le « côté secret », Naves pour le « côté nordique »

## Des hébergements touristiques développés, mais qui ne répondent pas toujours à la clientèle d'aujourd'hui

- ↳ La commune compte 2 797 lits marchands (hôtels, campings, gîtes, ...) et 4300 lits non marchands (résidences secondaires) en 2022
- ↳ Une station thermale qui bénéficie de plusieurs dynamiques : fréquentation des curistes, fréquentation du tourisme d'affaires / chantiers, fréquentation des touristes de passage.
- ↳ Un parc d'hébergement en grande partie de maîtrise foncière publique sur Doucy station, garantissant l'occupation des lits mais un parc qui doit être renforcé afin de sécuriser l'activité économique.
- ↳ Une offre tournée essentiellement vers de la petite unité et de la résidence secondaire sur Naves et Celliers



Offices du tourisme à La Léchère Station et Doucy Station

### Une activité agricole encore bien présente

- ↳ 23 exploitations ayant leurs sièges sur la commune mais près de 26 exploitations ou groupements pastoraux d'autres communes qui exploitent des terrains agricoles sur La Léchère.
- ↳ Une agriculture marquée par une double activité saisonnière : 41% des agriculteurs sont doubles actifs (en lien avec les métiers de sports d'hivers et de l'industrie) ou retraités.
- ↳ Des productions variées marquées par une dominance de l'élevage laitier avec la présence de signé de qualité « AOP Beaufort » et une production laitière bovine valorisée en coopérative locale.
- ↳ 47% des espaces agricoles de la commune sont des espaces à forts enjeux (faible pente, bonne qualité des terres, facilement mécanisables) et peuvent entrer en « conflit » avec les enjeux de développement urbain
- ↳ Plusieurs bâtiments agricoles enclavés au sein d'une zone urbaine contraignant ainsi le fonctionnement des exploitations

### Orientation 3. Maintenir la diversité des activités économiques locales

#### Objectif 1. Soutenir les activités industrielles et artisanales du territoire

- ↳ Maintenir et affirmer la vocation des zones d'activités du territoire
- ↳ S'interroger sur le potentiel foncier offert par les friches industrielles et sur les potentiels de densification
- ↳ Se projeter sur l'opportunité foncière que représente le secteur de la Gare de Notre-Dame-de-Briançon
- ↳ Soutenir les activités artisanales développées dans les villages de montagne en mixité avec la fonction résidentielle dominante, en permettant leur installation selon leur nature et leur impact

#### Objectif 2. Préserver et renforcer l'attractivité touristique de La Léchère aux quatre saisons

- ↳ Pérenniser la dynamique touristique du territoire en s'appuyant sur ces complémentarités et conforter les différents lieux touristiques
  - Sur la station thermale, impulser une démarche de en réinvestissant et protégeant les activités commerciales en place, et en complétant l'offre d'hébergements touristiques
  - Sur Doucy-Station, conforter l'offre d'hébergement touristique existante et l'étoffer afin de répondre à une demande touristique non pourvue à ce jour

#### Objectif 3. Maintenir l'activité agricole et protéger les conditions d'exercice de l'activité

- ↳ Protéger les espaces agricoles stratégiques et à enjeux de toute urbanisation
- ↳ Préserver les accès agricoles et les circulations
- ↳ Protéger les bâtiments d'exploitation de l'urbanisation et permettre l'évolution, dans le respect de la réglementation sanitaire, des bâtiments insérés dans les secteurs résidentiels.



## **AXE 2**

**PRÉSERVER LA QUALITÉ DU  
CADRE DE VIE DU TERRITOIRE**

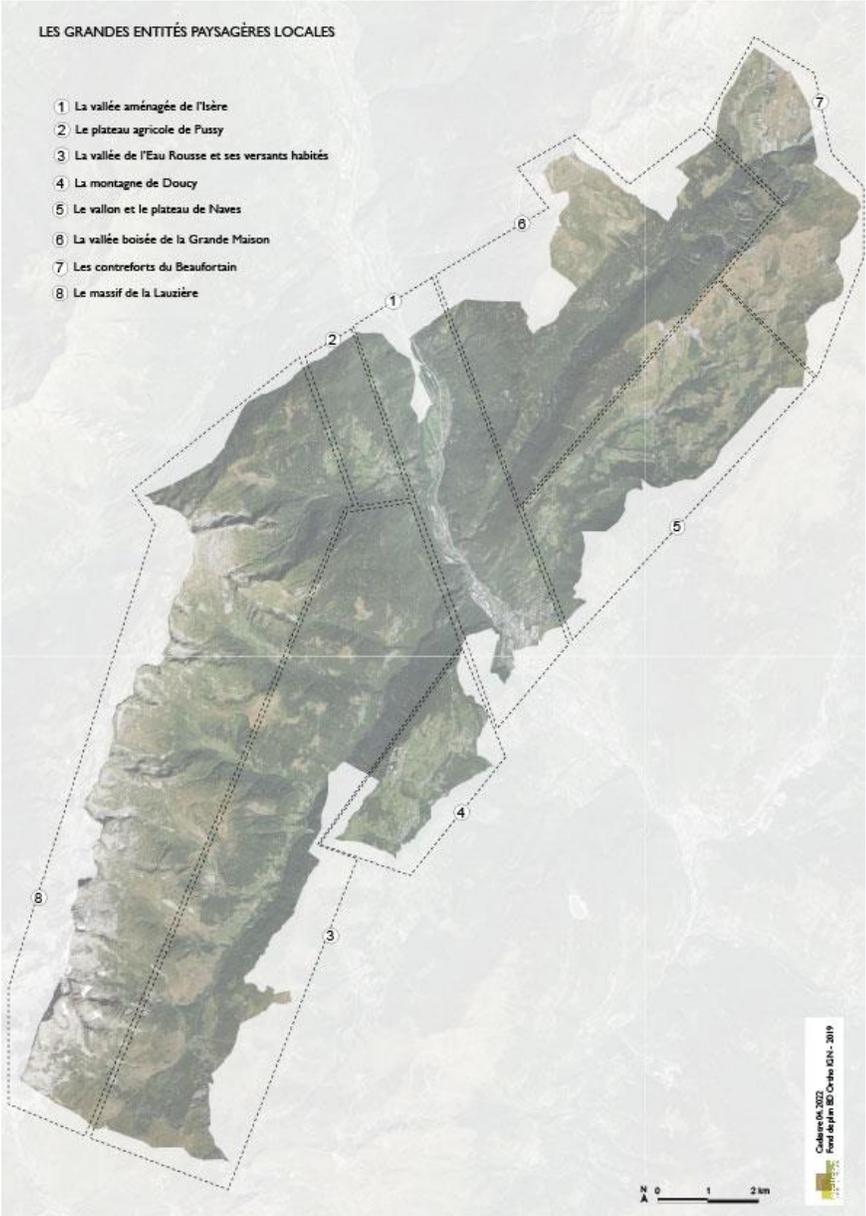
Un vaste territoire qui s'étend depuis le fond de la vallée traversée par l'Isère jusqu'au sommet du Col de la Madeleine côté Ouest et jusqu'au plateau de Naves sur le versant adossé au massif du Beaufortin.

Un relief qui détermine plusieurs entités paysagères locales dont la diversité et la qualité paysagère dépend en grande partie de l'étagement de la végétation et des installations humaines.

↳ La vallée aménagée de l'Isère encaissée, étroite et largement aménagée, et contraste avec les versants boisés. Une entité paysagère qui peut se découper en trois séquences distinctes : la petite plaine agricole de Feissons-sur-Isère espace de transition entre les voies de circulation et l'espace bâti, le verrou de Notre Dame-de-Briançon ou la vallée devient la plus étroite, et l'élargissement d'Aigueblanche dont le paysage reste marqué par le développement industriel.



La plaine agricole de Feissons, le verrou de Notre Dame de Briançon et l'élargissement d'Aigueblanche



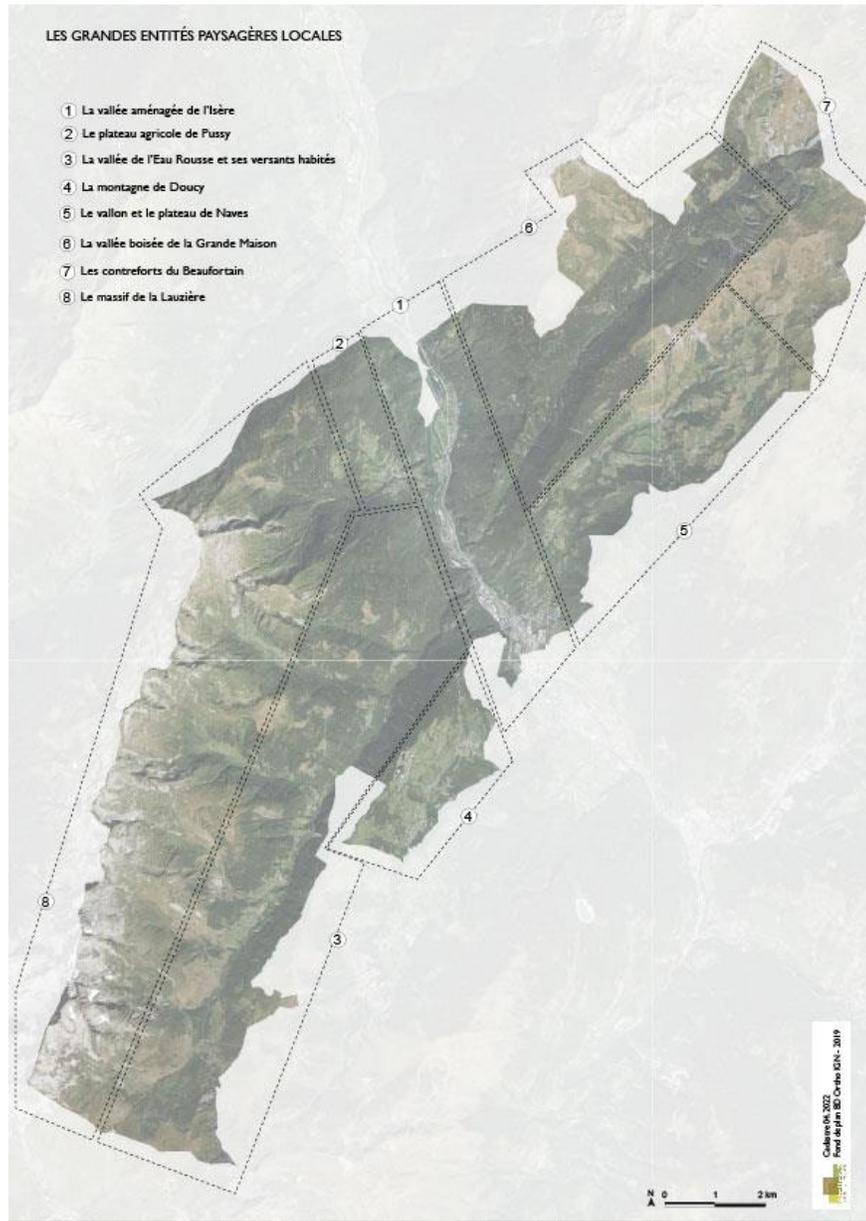
↳ **Le plateau agricole de Pussy** entaillé par les torrents et ou les groupements bâtis sont entourés par des près de fauche et quelques espaces de vergers qui s’immiscent dans le tissu bâti.



Vue sur le plateau agricole depuis Nécuday, les plantations de vergers à Pussy et la silhouette de Pussy



Vue sur le col de l’Arc, sur la Vallée de l’Isère et sur le massif du Beaufortain



↳ **La vallée de l'eau Rousse** qui présente un profil très encaissé et dont les versants sont pourvus de feuillus. Au-dessus de l'étage collinéen le versant Ouest accueille les premiers groupements bâtis qui se sont adaptés à la topographie des lieux.



Bonneval Eglise



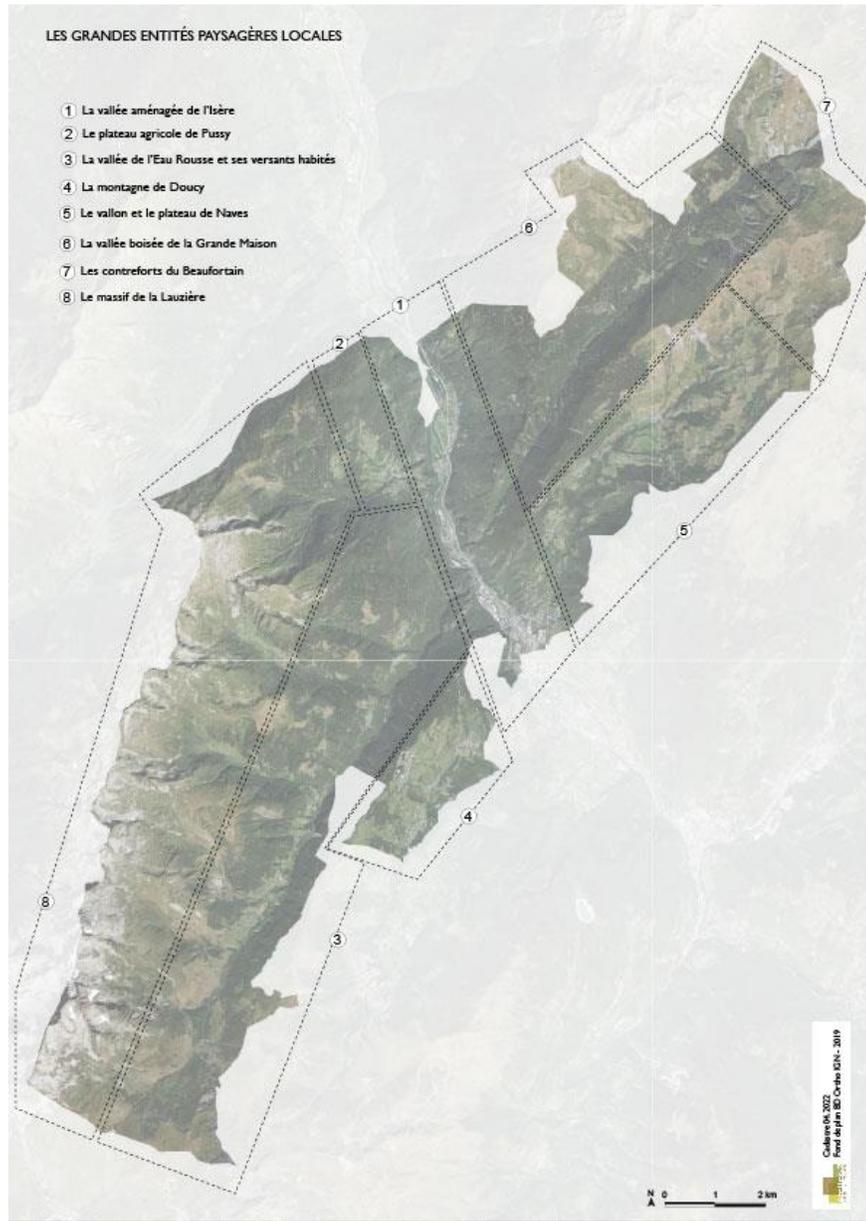
Villard Benoit



La Thuile



Le Crozat



↳ **La montagne de Doucy** qui présente une forme douce et régulière, un paysage ouvert d'alpage.



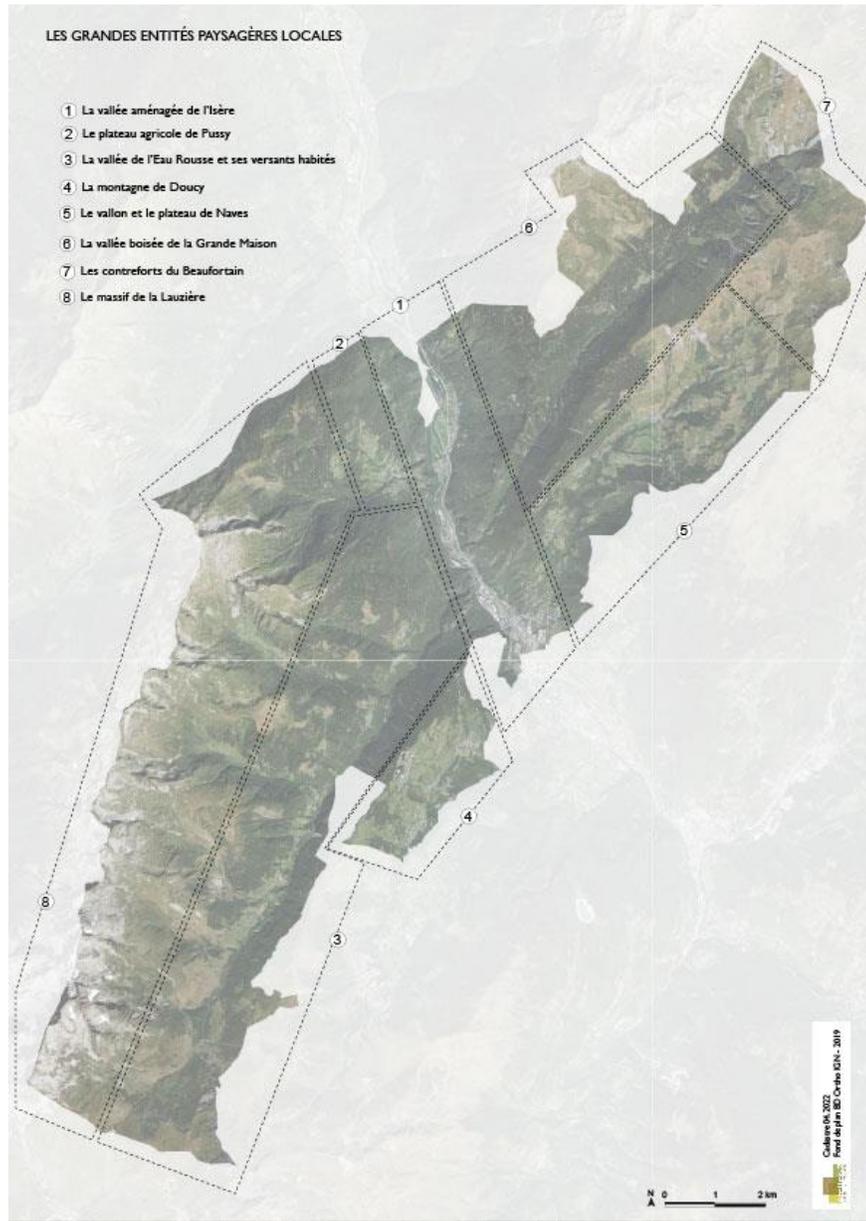
*Vue au premier plan sur le village de Doucy, la vallée de la haute Tarentaise et le Mont Pourri en arrière-plan*

*Vue sur le village de Fey Dessous puis les Avanchers depuis Doucy Village*

*Vue sur la vallée de l'Isère en contre-bas et la vallée du Grand Nant de Naves depuis Doucy Station*



*Les espaces agricoles autour de Doucy Village et de la D94*



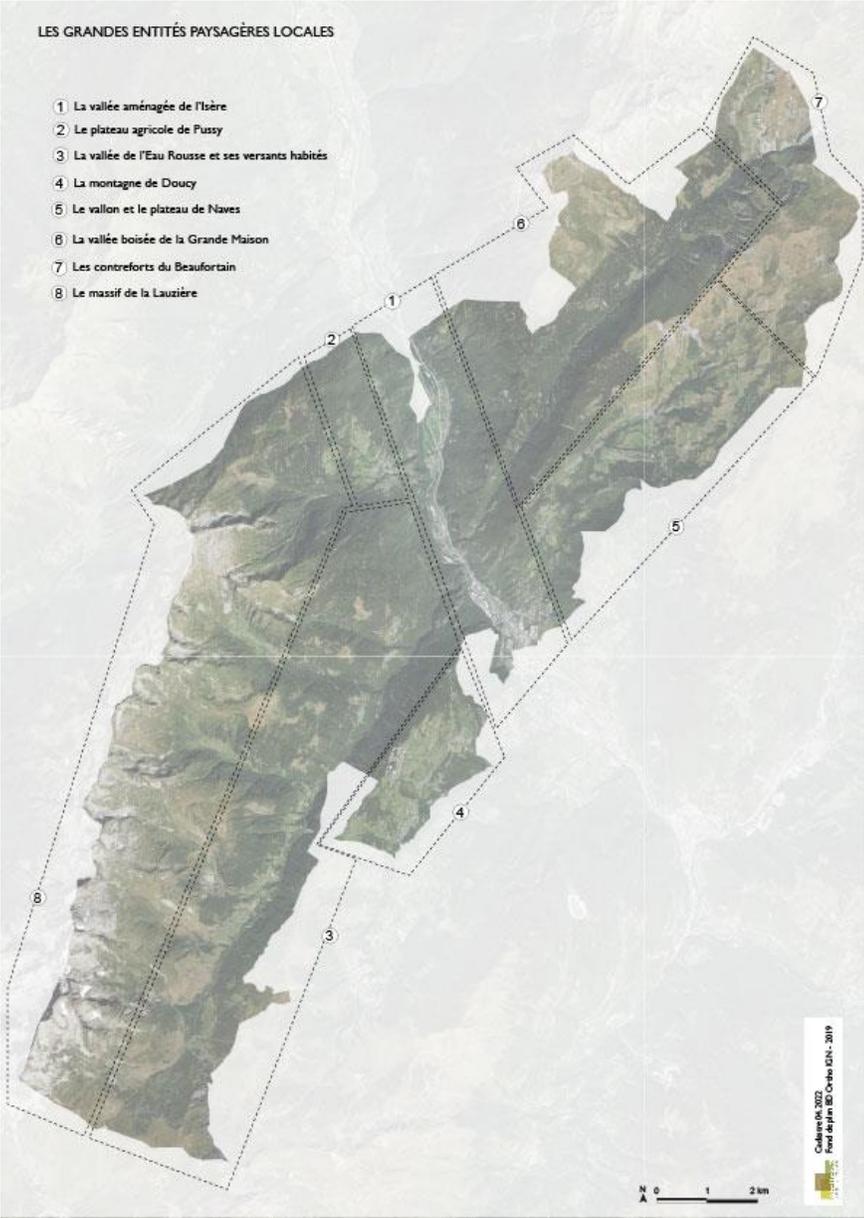
↳ **Le vallon et le plateau de Naves** dont le relief de la partie aval façonné par le Grand Nant de Naves est occupé par des boisements alors que le bassin versant amont, plus ouvert et composé de reliefs aux formes douces et régulières accueille les premiers alpages. Villages et hameaux, moins contraint par le relief, se sont installés dans l’axe du vallon.



Vue sur l'épandage des constructions du hameau de Grand Naves



Vue sur les extensions du hameau de Fontaine



- ↳ **La vallée boisée de la Grande Maison** caractérisée par son encaissement et ses versants abrupts
- ↳ **Les contreforts du Beaufortin**, qui se compose de paysages ouverts caractéristiques des alpages ponctués de quelques chalets, alors que **le massif de la Lauzière** est avant tout un espace minéral.



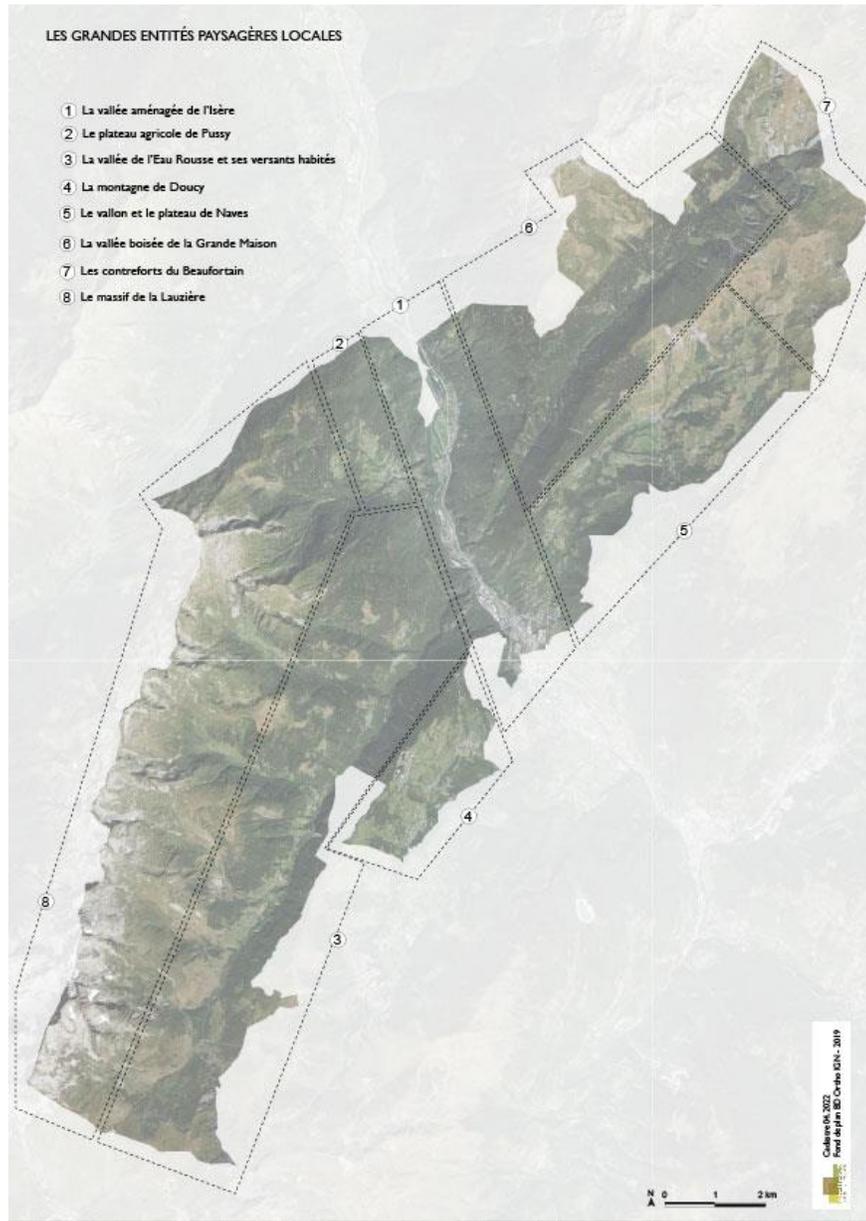
*Au dernier plan, les contreforts du massif du Beaufortain depuis Pussy*



*Au dernier plan, le massif de la Lauzière depuis Naves*



*Au dernier plan, les contreforts du massif du Beaufortain depuis Fontaine*



**Une organisation territoriale largement éclatée et un vaste territoire modelé par la topographie avec un paysage urbain largement diversifié, voir contrasté :**

- ↳ **Une urbanisation étalée dans le fond de la vallée, marquée par une juxtaposition de formes urbaines variées et d'espaces présentant des vocations différentes, qui forme un ensemble composite**
- ↳ **Une urbanisation ponctuelle des versants, marqués par leur homogénéité et leurs qualités paysagères/patrimoniales**



*L'urbanisation du fond de vallée contraste avec l'urbanisation des versants*

## Orientation 1. Préserver les qualités paysagères du territoire

### Objectif 1. Préserver les grands équilibres paysagers du territoire

- ↳ Protéger les paysages agro-pastoraux
- ↳ Protéger les espaces fermés occupés par les boisements
- ↳ Maintenir les perspectives visuelles sur le grand paysage qu'il soit bâti ou naturel

### Objectif 2. Maintenir les qualités architecturales, paysagères et morphologiques des villages

- ↳ Préserver la silhouette et la physionomie des hameaux
- ↳ Assurer l'intégration des nouvelles constructions au paysage bâti et naturel environnant (sens du faitage, intégration dans la pente, traitement des abords, ...)
- ↳ Maintenir les caractéristiques architecturales des constructions traditionnelles et garantir la qualité architecturale des constructions nouvelles
- ↳ Permettre l'évolution qualitative du bâti existant

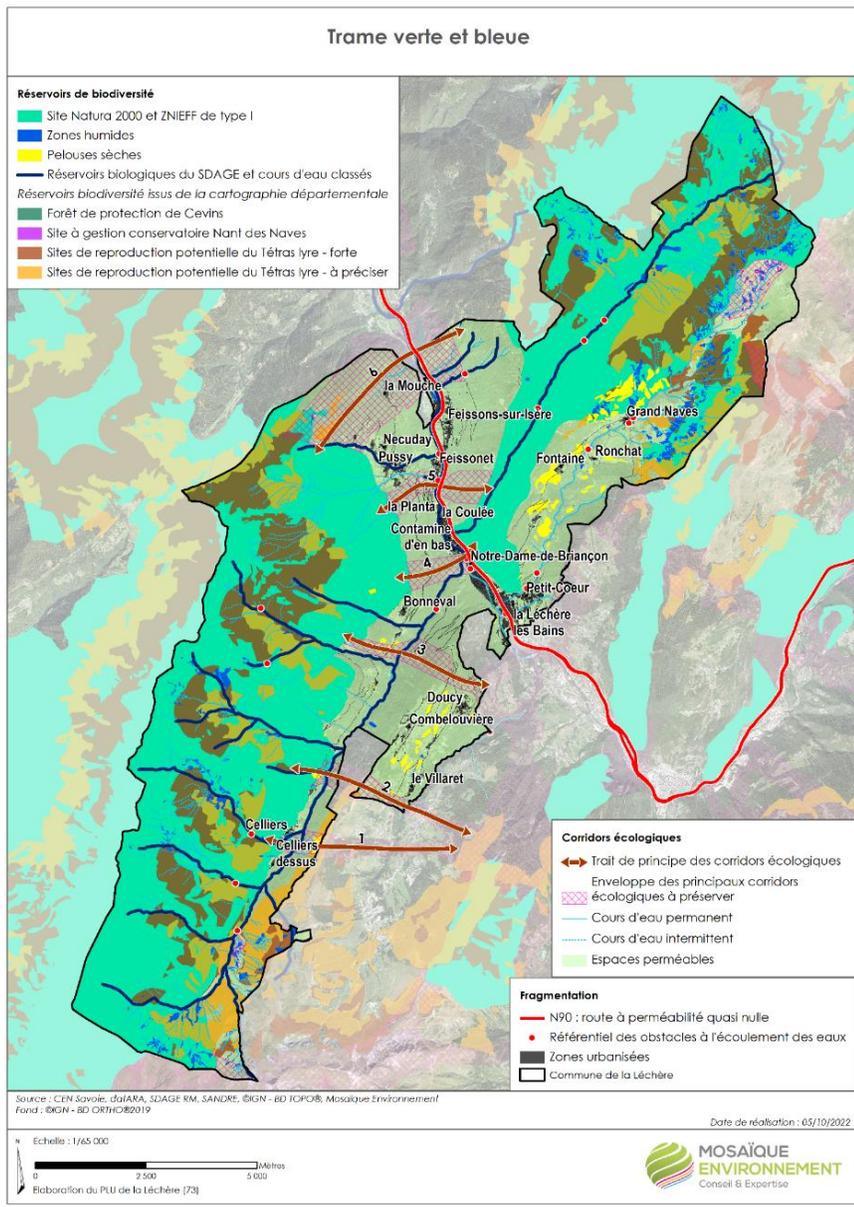
### Objectif 3. Protéger le patrimoine du territoire

- ↳ Mettre en valeur le patrimoine agricole et d'estive du territoire en autorisant les changements de destination de façon encadrée : la commune souhaite autoriser les changements de destination des anciennes granges qui disposent de qualités architecturales avérées et proches des réseaux.
- ↳ Protéger le patrimoine bâti identitaire du territoire
- ↳ Préserver les éléments ponctuels du petit patrimoine

## Un territoire riche de biodiversité mis en valeur par des inventaires et protections ...

- ↳ 6 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristiques
- ↳ 1 Site Natura 2000 : Massif de la Lauzière
- ↳ 51 zones humides, principalement entre la vallée de Naves et le secteur de Celliers / Col de la Madeleine, et 4 tourbières
- ↳ De nombreuses pelouses sèches

... et des corridors locaux souvent interrompu par les infrastructures et à préserver de toute urbanisation



**Orientation 2. Protéger l'armature écologique et environnementale du territoire**

**Objectif 1. Préserver et protéger les zones écologiques à enjeux**

↳ Protéger les milieux remarquables tels que les zones humides, les tourbières, les pelouses sèches ou encore les unités pastorales pour la conservation du Tétrás-Lyre.

**Objectif 2. Maintenir et restaurer les corridors écologiques**

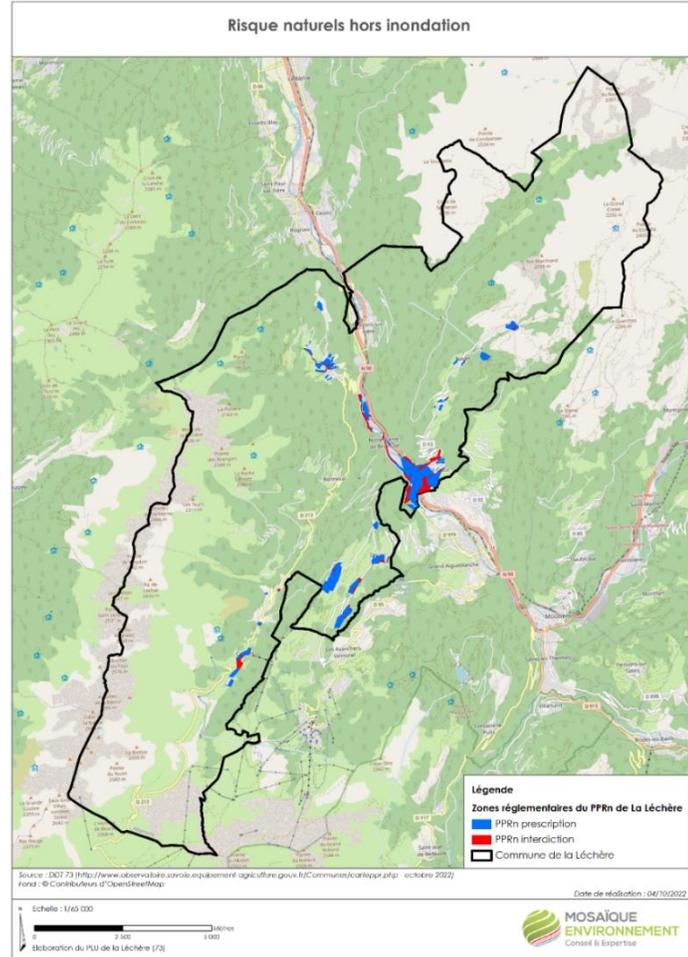
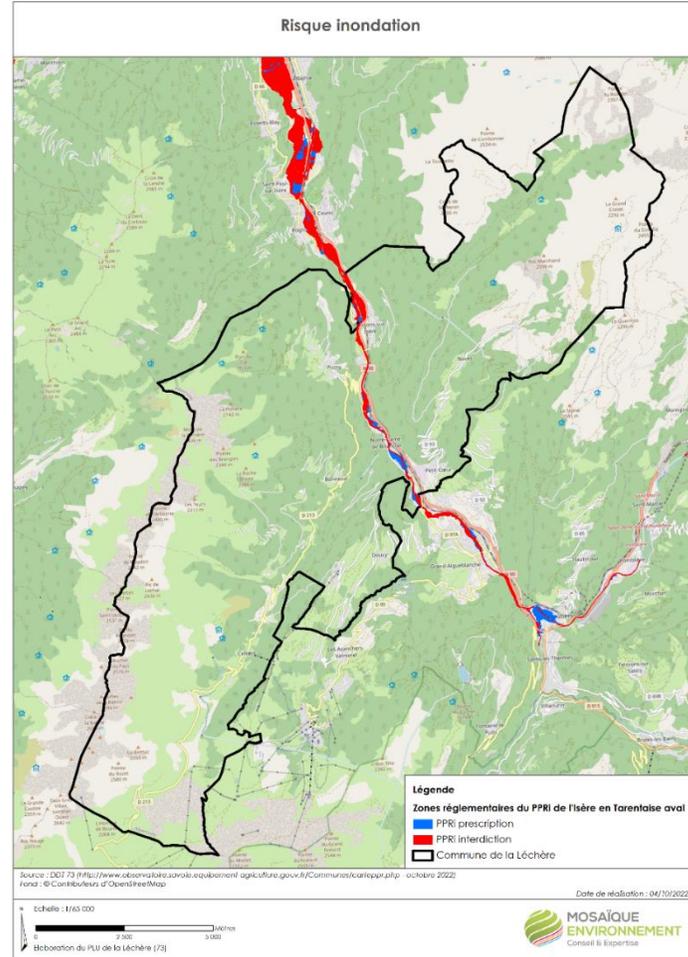
↳ Préserver de toute urbanisation les corridors écologiques locaux  
↳ Préserver les espaces de nature ordinaire

Un territoire soumis à des risques naturels très prégnants mais des risques connus et des actions de lutte mises en place

- Un risque d'inondation, un risque de mouvement de terrain, un risque de retrait et gonflement des argiles, un risque avalanches, ...

... et un territoire soumis à des risques technologiques plus localisés

- Un risque de rupture de barrage, un risque de transport de marchandises dangereuses par la route et par le fer, un risque industriel avec la présence de 10 Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)



Une consommation énergétique qui traduit la rigueur du climat et la dépendance à la voiture

- 92,5% de la consommation énergétique du territoire dépend de l'activité industrielle
- 4,4% sont consommés par les secteurs résidentiel (60% pour les besoins en chauffage, 12,6% pour l'eau chaude sanitaire et 9,6% pour la cuisson)
- 2,3% sont consommés par le transport routier (dont 2/3 liés au transport de personnes)

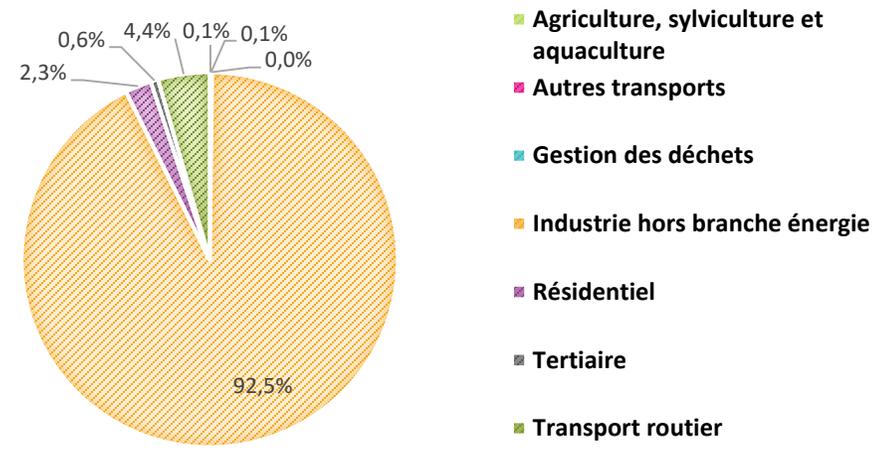
Des productions d'énergies renouvelables en progression ...

- 10,7% de la consommation d'énergie de la commune est assurée par des énergies renouvelables : hydroélectricité (90,1%), bois et autres biomasses (7,5%), pompes à chaleur (2,1%), photovoltaïque (0,2%)

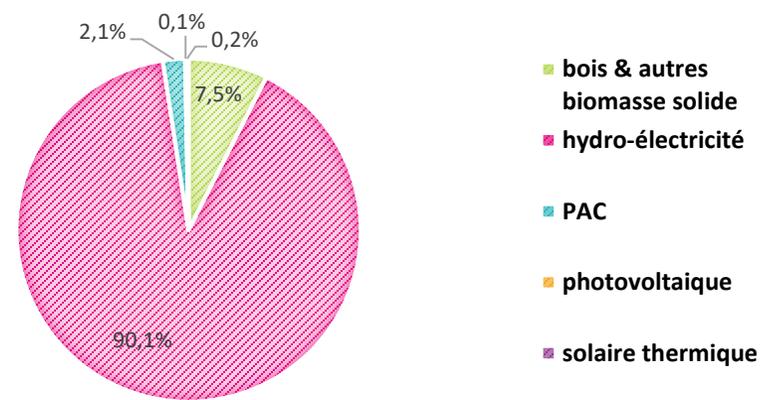
... et un potentiel à développer

- Un potentiel à développer autour du solaire, du photovoltaïque et du thermique, à condition de tenir compte des contraintes architecturales et de paysage

RÉPARTITION DES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE PAR SECTEUR EN 2020



PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE EN 2020



**Orientation 3. Concevoir un projet qui tient compte des risques et des ressources naturelles**

**Objectif 1. Prendre en compte les risques existants dans les choix de développement**

- ↳ Tenir compte des contraintes liées aux risques dans les choix de développement
- ↳ Limiter voire interdire la densification des secteurs urbanisés situés dans des secteurs sensibles

**Objectif 2. Prendre en compte l'ensemble du cycle de l'eau dans tous projets d'aménagement**

- ↳ Sécuriser l'alimentation en eau potable afin de réduire la vulnérabilité
- ↳ Prendre en compte la capacité et les infrastructures d'assainissement lors de tous projets d'aménagement
- ↳ Assurer une gestion intégrée des eaux pluviales

**Objectif 3. S'engager dans la transition énergétique**

- ↳ Promouvoir la qualité environnementale des constructions en encourageant le recours aux énergies renouvelables.

MERCI DE VOTRE ATTENTION



80 Place des Passages  
38920 CROLLES